



**Administration Communale  
D'OUPEYE**

rue des Ecoles, 4, 4684 HACCOURT  
☎ 04/374.94.40.  
☎ 04/379.47.33.

**CONSEIL COMMUNAL DU 1ER MARS 2007**  
**Condensé des points de l'ordre du jour**

**SEANCE PUBLIQUE**

**1. Présentation du plan zonal de sécurité**

**2. Informations**

- Courrier du 15 janvier 2007 de M. Johnny THIJS, administrateur délégué de la Poste, répondant à l'interpellation du Conseil sur la fermeture de deux bureaux de poste à Hermée et Houtain.

**3. Arrêtés, ordonnances et règlements de police**

- Ordonnance de police du 16 janvier 2007 Interdisant le dimanche 21 janvier 2007 entre 13h et 16h30 la circulation dans une section de la rue Fût Voie à Vivegnis délimitée par les rues de l'Etang et la rampe de l'ancien pont de Vivegnis, à proximité de la rue Westphal suite à une épreuve sportive de type cyclo-cross.
- Ordonnance de police du 31 janvier 2007 interdisant le samedi 3 février 2007 de 14 heures à 20 heures l'arrêt et le stationnement dans la rue du Canal, section délimitée par la place communale et la rue des Tavernes suite à des festivités locales.

**4. Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal**

Le Conseil communal voudra bien arrêté le Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal ayant principalement comme nouveauté les réunions conjointes avec le Conseil de l'Action sociale, le droit d'interpellation du citoyen, les relations entre les autorités communales et l'administration –déontologie, éthique et droits des conseillers communaux.

**5. CPAS - Règlement d'Ordre intérieur - Pour approbation**

Le Conseil communal voudra bien décider d'approuver le Règlement d'Ordre intérieur du CPAS.

**6. Commissions communales - Désignation des représentants**

**7. Vote d'un troisième douzième provisoire**

Le Conseil communal voudra bien décider d'approuver un troisième douzième provisoire.

**8. CPAS - Vote d'un deuxième douzième provisoire**

Le Conseil communal voudra bien approuver la décision du Conseil de l'Action sociale du 30 janvier 2007 décidant de voter un deuxième douzième provisoire des crédits des dépenses ordinaires obligatoires prévues aux divers articles du budget 2006 pour servir de crédits provisoires au budget 2007 couvrant le mois de février.

**9. Taxe 2007 additionnelle au précompte immobilier**

**10. Règlement relatif à la prime à la réhabilitation – Abrogation et dispositions transitoires**

Le Conseil communal voudra bien décider d'abroger le règlement relatif à la prime à la réhabilitation ainsi que celui concernant la prime à la construction à partir du 1er mars 2007. Transitoirement, l'application desdits règlements sera de rigueur pour toute demande introduite auprès de la Région wallonne avant le 28 février 2007 et ouvrant le droit ultérieurement à la prime régionale.

**11. Recours au Conseil d'Etat contre l'Etat belge – Désistement d'action**

En 2000, la commune a introduit auprès du Conseil d'Etat un recours contre l'Etat belge quant à la création d'une zone de police regroupant les communes de Bassenge, Blegny, Dalhem, Juprelle, Oupeye et Visé et proposer la création d'une zone de police regroupant exclusivement les communes de la Basse-Meuse Rive gauche, à savoir Bassenge, Oupeye et Juprelle.

De l'expérience vécue depuis le fonctionnement de la zone de police Basse-Meuse, il ressort que l'action entamée ne trouve plus son fondement.

Le Conseil d'Etat devant rendre son arrêt très prochainement, il est demandé au Conseil communal de se désister de l'action entamée.

## **12. Plan de Prévention et de Proximité - Rapport d'activités et financier 2006**

Le Conseil communal voudra bien:

- approuver les documents relatifs au plan de prévention et de proximité 2006 reprenant les rapports d'activités et financiers;
- désigner le chef de projet ainsi qu'un responsable du service social dans la tâche de coordinatrice sociale;
- arrêter la composition du Comité d'accompagnement, à savoir un membre du Collège en la qualité de président et éventuellement un second membre faisant partie du Conseil communal;
- confirmer que le président du CPAS, une vice-présidente et 3 conseillères du CPAS font partie dudit Comité.

## **13. Accueil extrascolaire - Commission communale d'accueil - Désignation des membres effectifs et suppléants**

En regard du Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extra scolaire, une Commission communale de l'accueil doit être constituée. Celle-ci comprend notamment un président qui est désigné par le Collège communal et des membres effectifs et suppléants faisant partie du Conseil communal.

Le Conseil communal est invité à désigner 2 membres effectifs et 2 suppléants ainsi que le ou la suppléante de la présidente de la CCA.

## **14. Désignation des membres chargés de représenter le Pouvoir organisateur des écoles communales au sein de la Commission paritaire locale**

Le Décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel prévoit la mise en place d'une commission paritaire locale. Celle-ci est composée d'un nombre égal de délégués du Pouvoir organisateur et des organisations syndicales. La présidence est assurée par le Bourgmestre ou son délégué.

Le Conseil communal est invité à désigner:

- le président ainsi que le représentant du Conseil communal,
- 2 membres du personnel enseignant de direction pour représenter les écoles,
- 1 agent administratif en qualité de responsable,
- 1 membre administratif pour assurer le secrétariat.

## **15. Renouveau de la Commission communale de l'Aménagement du Territoire**

En vertu de l'article 7 du CWATUP, le renouvellement de la CCAT doit être décidé dans les 3 mois qui suivent l'installation du nouveau Conseil communal.

L'appel public aux candidatures se fait par voie d'affichage, par avis dans la presse et dans le bulletin communal.

Le Conseil communal voudra bien décider:

- de procéder au renouvellement de la CCAT;
- de charger le Collège communal de l'exécution de sa décision et de procéder à l'appel aux candidats.

## **16. Maintien d'un conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme pour l'année 2007**

Par dépêche du 9 février 2007, la Direction régionale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme – Direction de l'Aménagement local invite notre commune à décider pour l'année 2007 d'engager ou de maintenir un Conseiller en Aménagement du Territoire et en Urbanisme permettant d'obtenir une subvention.

Le Conseil communal voudra bien décider de maintenir la fonction de Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme pour l'année 2007.

## **17. Aménagement du centre de Hermée – Modification du marché**

Par décision du 22 décembre 2005, le Conseil communal, dans le cadre du chantier de l'aménagement du centre de Hermée, a décidé de passer un marché conjoint avec la Société régionale wallonne du Transport en vue de l'aménagement de la place du Carcan, rues du Vieux Mayeur, du Ponçay et de la Tour. Ce dossier est financé dans le cadre du programme Objectif II Meuse-Vesdre.

Suite à une information du pouvoir subsidiant, l'aménagement pris initialement en charge par la SRWT est contradictoire aux directives de financement.

Le Conseil communal voudra bien décider d'apporter les modifications suivantes au marché initial, à savoir:

- qu'il n'y a plus lieu de réaliser un marché conjoint avec la SRWT, celle-ci n'intervenant plus dans le marché;
- que la part financière de la SRWT sera imputée à la Région wallonne (mobilité).

## **18. Projet de construction d'une nouvelle école à Houtain-Saint-Siméon – Approbation d'une note d'honoraires – Prise de connaissance et acceptation de la dépense**

Par décision du 24 janvier 2007, le Conseil communal a approuvé le projet de construction d'une nouvelle école à Houtain-Saint-Siméon. La convention conclue avec l'auteur de projet stipule qu'une tranche d'honoraires est due à l'approbation du projet. Le Collège communal en sa séance du 14 février 2007 a approuvé la note d'honoraires présentée par notre auteur de projet au montant de 126.125,77 € TVAC, en insuffisance de crédit budgétaire.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de la décision du Collège communal du 14 février 2007 et en accepter la dépense.

## **19. SWDE – Souscription de parts sociales**

Le Conseil communal voudra bien décider de souscrire 1.136 parts sociales de 25 € dans le capital du sous bassin de la Basse-Meuse en vue de financer des travaux d'extension dans la rue de Heure-Le-Romain à Oupeye.

## **20. Ouverture de voirie et élargissement d'une chemin rue Henri Gérard à Oupeye**

Afin de permettre la réalisation d'un lotissement rue Henri Gérard à Oupeye, le Conseil communal voudra bien:

- proposer l'élargissement local du chemin vicinal n° 8 (rue Henri Gérard en façade du lotissement) et du chemin vicinal n° 5 (chemin du Moulin à l'arrière du lotissement);
- acquérir sans stipulation de prix pour cause d'utilité publique deux emprises d'une contenance respective de 297 m<sup>2</sup> à prendre en face du lotissement et de 151 m<sup>2</sup> à l'arrière du lotissement; tous les frais d'acte étant à charge du lotisseur;
- décider d'approuver l'alignement de la nouvelle voirie et de réduire la venelle située entre les lots 6 et 7 à 2 m au lieu de 3 m;
- décider d'approuver les plans et documents en vue de l'équipement de la nouvelle voirie; tous les frais étant à charge du lotisseur. Le service technique communal assurera la surveillance du chantier en collaboration avec l'auteur du projet;
- décider que les voiries et ses dépendances seront cédées à la commune en vue d'être incorporer dans le domaine public après la réception définitive des travaux.

## **21. Déclassement d'un tronçon du chemin vicinal n° 26 sis à Hermalle-Sous-Argenteau**

Dans le cadre de la réalisation de l'accès Sud à la plateforme multimodale de Hermalle-Sous-Argenteau, le Comité d'Acquisition d'Immeubles est chargé par le MET d'acquérir une emprise de 255 m<sup>2</sup> à prendre dans une parcelle appartenant à une société de travaux rue de la Résistance.

De manière à réaliser cette opération, le Conseil communal est invité à proposer le déclassement du tronçon du sentier n° 26 traversant une parcelle communal de 359 m<sup>2</sup> rue de la Résistance à Hermalle-Sous-Argenteau.

## **22. Elargissement local du chemin vicinal n° 31 à Oupeye (Haccourt) et acquisition sans stipulation de prix d'une emprise**

Une demande de permis d'urbanisme a été introduite pour la construction d'une maison d'habitation rue des Houblonnières à Haccourt.

De manière à ne pas mettre en péril la zone à caractère d'habitat de cette rue, il importe d'imposer son élargissement sur toute la longueur de la parcelle du demandeur.

Le Conseil communal voudra bien proposer l'élargissement local du chemin vicinal n° 31 rue des Houblonnières à Haccourt et décider d'acquérir sans stipulation de prix, pour cause d'utilité publique, une emprise de 178,33 m<sup>2</sup> dont les frais seront à charge du demandeur.

## **23. Questions orales**

## **24. Approbation du projet de PV de la séance publique du 24 janvier 2007**

### **SEANCE A HUIS CLOS**

## **25. Dommages subis à un véhicule d'un membre du personnel – Prise en charge de la franchise conventionnelle**

En date du 8 décembre 2006, le véhicule d'une technicienne de surface, stationné aux abords du parc de Beaumont, a subi des graves dommages suite à la chute d'une branche d'un arbre en raison d'un vent tempétueux. Notre compagnie d'assurances a déclaré que notre responsabilité civile n'était pas engagée considérant que l'arbre en question présente un état réputé sain.

L'agent étant assuré en omnium conventionné pour son véhicule se voit appliquer une franchise de 247,89 €.

Le Conseil communal voudra bien décider de prendre en charge le montant de celle-ci.

## **26. Personnel enseignant - Désignations temporaires - Ratification**

- Une institutrice primaire temporaire, à horaire complet, à partir du 25 janvier 2007.
- Un instituteur primaire temporaire, à horaire complet, à partir du 22 janvier 2007.
- Une institutrice primaire temporaire, à temps plein, à partir du 17 janvier 2007.
- Une institutrice primaire temporaire, à horaire complet, à partir du 31 janvier 2007.
- Une institutrice primaire temporaire, à temps plein, à partir du 5 février 2007.
- Une institutrice primaire temporaire, à temps plein, à partir du 23 janvier 2007.
- Une institutrice primaire temporaire, à temps plein, à partir du 15 janvier 2007.
- Une institutrice primaire temporaire, à horaire complet, à partir du 30 janvier 2007.
- Une institutrice maternelle temporaire, à temps plein, à partir du 15 janvier 2007.
- Une institutrice maternelle temporaire, à temps plein, à partir du 22 janvier 2007.
- Une institutrice maternelle temporaire, à temps plein, à partir du 22 janvier 2007.
- Une maîtresse spéciale de morale temporaire, à temps plein, à partir du 9 février 2007.

**27. Personnel enseignant - Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'une directrice d'école**

- Une directrice, à partir du 1er mars 2007.

**28. Nomination à titre définitif d'un(e) directeur(trice) d'école**

**29. Personnel enseignant - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle**

- Une institutrice maternelle, à partir du 13 décembre 2006.

**30. Approbation du projet de PV de la séance à huis clos du 24 janvier 2007**

Le Secrétaire communal f.f.,

L. LOUVAU